

Communauté de Communes
Des Bertranges à la Nièvre
2, rue Masson
58130 GUERIGNY

Tél. : 03 86 60 99 70
Fax : 03 86 60 99 71

Conseil de Communauté

Séance du 23 juin 2010

L'an deux mil dix, le mercredi vingt-trois juin à dix neuf heures, le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Parigny-les-Vaux, sous la présidence de Martine VANDELLE, Présidente.

La séance est ouverte à 19 h 15.

Etaient présents : J.P. APERS- J. CAILLOT- D. CHALENCON- J.P. CHATEAU- A. DEMARES- E.GUYOT- H. JUDAS- G. LANTIER- N. LEBAS- C. LOBRIAUT- C. MAGNIEN- C. MEVEL- R. PASQUET- M. PASSE- S. SEILER- A.VAILLANT- M. VANDELLE

Absents excusés : *A.ADOUE*
 B.BERNADOTTE
 J.C. BONNET
 M.CHARMANT
 J.P.GATEAU
 D.GOBET pouvoir donné à H.JUDAS
 A.LEONARD pouvoir donné à N.LEBAS
 S.MARC
 J.ROPITEAU

La séance est ouverte à 19 h 15 par la Présidente Martine VANDELLE.

Christian LOBRIAUT est désigné secrétaire de séance.

La Présidente propose de retirer un point de l'ordre du jour : les Aires de jeux d'Urzy et de la Grande Mare
Elle propose également d'ajouter trois points à cet ordre du jour :
Rapport annuel du SPANC
Projet BMX : Révision du plan de financement
Dossier TEMBOURET: Proposition d'achat de biens communautaires

Les membres du Conseil acceptent le retrait et l'ajout des différents points sus-énumérés.

1. Approbation du compte-rendu du conseil communautaire du 7 avril 2010.

Sans remarque de la part du Conseil communautaire, le compte-rendu de la séance du 7 avril 2010 est adopté à l'unanimité des membres présents.

2. Adhésion au SMEP

Madame VANDELLE rappelle que cette adhésion s'inscrit dans la continuité du processus SCoT et que la prochaine étape sera la désignation de 6 représentants de la Communauté de communes des Bertranges au SMEP pour participer à l'animation et aux réunions du SCoT.

Monsieur GUYOT quitte la séance.

Le Conseil communautaire adopte l'adhésion au SMEP par
17 voix « pour »
1 voix « Abstention »
1 voix « Absence »

3. Convention ATESAT 2010-2012

Les membres ayant pris connaissance des éléments de la Convention ATESAT (missions, coût financier annuel...), la Présidente propose de ne pas adhérer dans l'immédiat.

Le conseil adopte le principe de Convention ATESAT et accepte la proposition de la Présidente.

4. Inscription des travaux d'enfouissement des réseaux électrique et téléphonique pour 2011

Retour de Monsieur GUYOT en séance.

La Présidente rappelle les inscriptions de travaux d'enfouissement des réseaux des communes membres, prévues pour 2011.

Sans remarque de la part du Conseil, les inscriptions sont adoptées.

5. Remboursement des Indemnités kilométriques de l'animateur du Point d'Informations Touristiques

Madame VANDELLE rappelle que dans le cadre de l'ouverture du Point informations Touristiques, chaque année de juin à septembre, l'agent administratif recruté est amené(e) de par sa fonction à effectuer de nombreux déplacements avec son véhicule personnel, pour le compte de la communauté de communes et que, de ce fait, il y a lieu d'envisager le versement d'indemnités kilométriques, calculées, selon les taux en vigueur.

Le Conseil adopte, à l'unanimité, le remboursement des indemnités kilométriques.

6. Recrutement du Point d'Informations Touristiques

Monsieur CHATEAU présente la candidature de Mademoiselle HUSSON, son cursus professionnel et ses missions pour la saison 2010 (un jeu concours pour les adolescents, un jeu concours pour les adultes, une animation minimum sur chaque commune du territoire, manifestations culturelles...)

Les membres du Conseil approuvent le recrutement de Mademoiselle HUSSON

7. Rapport annuel du SPANC

Le bilan de l'année 2009 fait état que 75 % des installations contrôlées ne présentent pas de danger polluant pour l'environnement et sont conformes avec la réglementation en vigueur.

La Présidente rappelle que, depuis le départ de Mademoiselle HERBET, la Communauté de communes a fait appel à un prestataire extérieur, le Cabinet SAFEGE, habilité aux diagnostics ANC.

A l'unanimité, les Conseillers adoptent le rapport 2009 du SPANC.

8. Projet BMX : Révision du plan de financement

Daniel CHALENCON évoque les deux journées « découverte BMX » en présence des représentants de la FFC (Fédération Française de Cyclisme) et de la Communauté de Communes, la mobilisation des jeunes pour ce projet (150 élèves à Guérigny et 100 jeunes à Urzy), l'intérêt des adultes et seniors.

Le bureau d'étude de faisabilité a revu à la hausse le plan de financement du projet BMX.
Un débat sur l'évolution du budget (coût de fonctionnement, recettes...) s'ouvre.

Après en avoir délibéré, les Conseillers adoptent le nouveau plan de financement.

9. Dossier TEMBOURET: Proposition d'achat de biens communautaires

Monsieur CHATEAU rappelle la dégradation progressive des anciens halls de moulage et que la proposition de Monsieur TEMBOURET, initialement de 5 000 € pour l'achat de ces bâtiments inoccupés sur la zone de Villemenant, a été revue à hauteur de 9 000 € pour une superficie de 400 m².

Les bâtiments concernés ne sont pas soumis au droit de « servitude », mais accessibles par une voie privée.

La proposition financière de Monsieur TEMBOURET est adoptée par
14 voix « pour »
3 voix « abstention »

10. Question diverse :

- Bâtiment de la Gare

Madame VANDELLE précise que, par souci de sécurité et suite à des intrusions et dégradations dans le bâtiment, des barrières de chantier avec des panneaux « Propriété privée – Entrée interdite » vont être très prochainement installés sur les lieux empêchant ainsi tout accès au bâtiment, assuré à la SMACL.

La séance est levée à 20 h 55.